



FICHE D'INFORMATION 2025

Au-delà de l'accès

Assurer la continuité de l'éducation pour les adolescentes handicapées



Remerciements

Ce document de plaidoyer est publié par Handicap International - Humanity & Inclusion (HI), avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg.

Plusieurs membres de HI ont contribué à la rédaction de cette fiche d'information, notamment les membres du Comité éditorial (par ordre alphabétique) : Aissatou Diame, Arielle Goubert, Asim Dio, Aurélie Beaujolais, Blandine Bouniol, Gilles Lordet, Julia McGeown, Jandira Monteiro, Ludovic Bourbé, Magali Videau, Nicole Nyirabageni, Sandra Boisseau, Sanju Nepali, Sophie Pécourt, Valentina Pomatto et Yahoko Asai.

Cette fiche d'information a bénéficié des contributions significatives d'Eline Versluys et de Bina Emanvel (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, UNGEI).

La consultante externe, Janina Arsenjeva, a développé la méthodologie de recueil de données et réalisé l'analyse des données afin d'élaborer cette fiche d'information.

HI tient à exprimer sa plus profonde gratitude à tous les contributeurs pour la qualité de leurs apports mais aussi pour leur engagement en faveur de l'éducation des filles handicapées.

L'éducation pour toutes les filles : où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'éducation est un droit humain fondamental et un pilier du développement individuel et sociétal. Au cours des 20 dernières années, l'accès à l'éducation s'est amélioré, mais des millions d'enfants et de jeunes en restent exclus. Les adolescentes handicapées sont confrontées à des difficultés spécifiques pour rester à l'école, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Environ 63 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle de l'enseignement secondaire ne sont pas scolarisés, dont près de la moitié dans les pays d'Asie et d'Afrique¹. Les adolescents sont deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les enfants plus jeunes², ce qui reflète la nature critique de l'adolescence, une période de transitions dans la vie et l'éducation, durant laquelle le risque de décrochage scolaire augmente de manière significative.

Les cadres internationaux, tels que la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), les Objectifs de développement durable 4 et 5 (ODD 4 et ODD 5), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures adoptés lors du Sommet de l'avenir des Nations unies en 2024, mettent l'accent sur une éducation inclusive, équitable et de qualité, ainsi que sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Pourtant, il subsiste un fossé important entre ces engagements et les réalités auxquelles sont confrontées les filles handicapées qui sont exclues de manière disproportionnée de l'éducation et sont souvent victimes de violence, de stigmatisation et de discrimination.

Au niveau mondial, les enfants et les jeunes handicapés sont largement surreprésentés parmi ceux qui ne sont pas scolarisés, et les disparités s'aggravent à l'adolescence. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 40 % des enfants handicapés ne sont pas scolarisés dans le primaire et 55 % ne le sont pas dans le premier cycle du secondaire³. Les inégalités entre les genres aggravent ces problèmes : seules 41,7 % des filles handicapées ont achevé l'école primaire, contre 50,6 % des garçons handicapés et 52,9 % des filles non handicapées⁴. L'intersection de l'âge, du genre et du handicap accroît le risque de décrochage scolaire ou d'interruption de l'éducation. Cela est d'autant plus vrai lors de la transition d'un cycle éducatif à l'autre.

En effet, sans environnement accessible et sans soutien adapté, il devient particulièrement difficile pour les enfants et les jeunes handicapés de passer de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, à l'enseignement et à la formation professionnels, ou à l'enseignement supérieur. Les adolescentes sont confrontées à des obstacles supplémentaires, notamment la violence liée au genre, le mariage précoce et forcé, les responsabilités domestiques imposées et le manque d'installations d'hygiène adéquates, ce qui les rend encore plus sensibles au décrochage scolaire. Il est essentiel de mettre en place des interventions adaptées pendant cette période pour prévenir l'exclusion et assurer la continuité de l'éducation.

L'éducation a un impact considérable sur les individus et leurs communautés. Pour les filles handicapées, elle améliore l'estime de soi, les perspectives de vie et l'indépendance économique,

¹ UNICEF. (2022). *Adolescent Data Portal, Education and Learning Snapshot*. Consulté en novembre 2024 sur le site: <https://data.unicef.org/adp/snapshots/education-and-learning/>.

² UNICEF. (2015). *Réaliser la promesse non tenue de l'Education pour tous*

³ UNICEF. (2021). *Seen, Counted, Included: Using data to shed light on the well-being of children with disabilities*.

⁴ Organisation mondiale de la Santé et Banque Mondiale. (2011). *Rapport mondial sur le handicap*.

tout en réduisant la dépendance à l'égard des aidants et en améliorant le bien-être de la famille. À l'inverse, le manque d'éducation des filles, en particulier des filles handicapées, met en évidence les déficiences systémiques des systèmes éducatifs⁵. Il est essentiel d'intégrer une dimension intersectionnelle dans les politiques et les pratiques afin d'éliminer les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les adolescentes handicapées tout au long du parcours éducatif.

Cette fiche s'appuie sur une étude qualitative menée par Handicap International - Humanity & Inclusion (HI) au Népal, au Rwanda et au Sénégal de juillet à août 2024. L'objectif de l'étude était de comprendre les obstacles à l'éducation auxquels sont confrontées les adolescentes handicapées, et de formuler des messages de plaidoyer pour résoudre ces problèmes. Au total, 117 détenteurs de droits ont été consultés (68 au Népal, 19 au Rwanda et 30 au Sénégal). Ces détenteurs de droits sont des enfants et adolescents âgés de 11 à 19 ans, de sexe féminin ou masculin, handicapés ou non, vivant dans des zones urbaines ou rurales où HI est présente dans le cadre d'un programme national. Sur les 117 personnes interrogées, 85 étaient des adolescentes handicapées. En outre, des parents ont été interrogés en vue de mieux comprendre les difficultés rencontrées par ces jeunes filles. En amplifiant leurs voix, cette publication cherche à orienter la prise de décisions dans les secteurs de l'éducation, du développement, de la protection de l'enfance, de la violence liée au genre et du handicap, aux fins de plaider en faveur de systèmes éducatifs plus inclusifs et plus équitables pour toutes les filles.



Un groupe de filles en uniforme scolaire est assis dans une salle de classe au Népal. © A. Thapa / HI

Normes sociales et normes de genre

Les normes sociales influencent fortement ce qui est perçu comme acceptable au sein des communautés. Elles renforcent les préjugés de genre dès le plus jeune âge. Transmises par les

⁵ UNGEI. (2028). [The cost of not educating girls](#).

familles, les écoles, les milieux professionnels ou les institutions religieuses, ces normes créent des obstacles majeurs à l'éducation des filles en limitant la perception de leurs rôles et de leurs opportunités⁶. Lorsque ces préjugés de genre s'entrecroisent avec la discrimination liée au handicap, les filles handicapées se retrouvent face à des obstacles encore plus grands, ce qui restreint d'autant plus leurs chances d'accéder à l'éducation et de poursuivre des études.

Préjugés et stigmatisation

La stigmatisation et les préjugés à l'égard des personnes handicapées sont très répandus dans de nombreuses communautés. Les familles ayant des enfants handicapés sont victimes de cette discrimination par association avec l'enfant. Elles sont souvent exclues des activités communautaires comme les repas collectifs et les réunions de quartier, ce qui les isole encore davantage. Ces attitudes sont particulièrement préjudiciables aux filles handicapées qui sont confrontées à une forme aggravée de discrimination en raison à la fois de leur genre et de leur handicap.

Une expérience douloureuse racontée par la mère d'une fille handicapée au Népal : « Chaque fois que ma fille quitte la maison des voisins, ils nettoient immédiatement l'endroit où elle était assise avec de l'eau. Cela me blesse. Ma fille n'a pas de maladies contagieuses pour être traitée de cette manière. »

La stigmatisation peut être alimentée par les parents d'enfants handicapés eux-mêmes. Certaines mères ont déclaré que leur mari avait abandonné la famille parce qu'il n'acceptait pas d'avoir un enfant handicapé.

Une telle exclusion sociale souligne la stigmatisation profondément ancrée qui subsiste autour du handicap et son impact négatif sur la vie des adolescentes, notamment sur leur capacité à aller à l'école. Les filles handicapées intériorisent souvent ces préjugés sociétaux, ce qui entraîne un manque de confiance en soi et un sentiment de désespoir.

Une jeune fille népalaise de 12 ans a raconté que son amie aveugle exprimait fréquemment des pensées suicidaires parce qu'elle « se sentait inutile dans la vie ». Ce manque d'estime de soi peut sérieusement diminuer la motivation de ces filles à poursuivre leurs études.

Le rôle des parents dans l'éducation

Les parents jouent un rôle essentiel pour favoriser les opportunités d'éducation de leurs filles handicapées. Lorsque les parents reconnaissent les droits et le potentiel de leurs filles, ils deviennent des défenseurs de leur éducation, contribuant ainsi à leur autonomisation et à leur protection.

« Mes parents subviennent à tous mes besoins malgré le coût élevé de la vie, afin que je puisse devenir enseignante et couturière comme ils le souhaitent », a confié une jeune fille handicapée sénégalaise.

⁶ UNGEI. (2021). [What we know \(and do not know\) about persistent social norms that serve as barriers to girls' access, participation and achievement in education in eight sub-saharan african countries.](#)

Cependant, d'autres parents craignant pour la sécurité de leurs filles, notamment face au risque de violence sexuelle, peuvent être réticents à les envoyer à l'école, préférant les garder à la maison pour les protéger. En effet, les filles et les jeunes femmes handicapées sont davantage exposées à la violence liée au genre que celles non handicapées, et les filles vivant avec un handicap intellectuel sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle⁷.

« Je connais deux filles handicapées qui ne sont jamais allées à l'école. Leur famille les gardait à la maison. La mère a fini par les persuader qu'elles ne pouvaient pas réussir dans la vie. Les parents préfèrent les garder à la maison pour les protéger d'éventuelles « violences » dont elles pourraient être victimes. Ils cultivent un sentiment d'impuissance chez ces filles handicapées. Elles ne sont pas du tout socialisées. » — Jeune fille de 16 ans non handicapée, zone urbaine, Sénégal

S'il est compréhensible que les parents adoptent une attitude surprotectrice, le fait de garder les filles à la maison va à l'encontre de leur droit à la liberté et à l'autonomie. En outre, cela peut entraîner des effets négatifs involontaires, tels que le développement d'un sentiment d'impuissance et la limitation des possibilités de socialisation et d'épanouissement personnel. De plus, les filles handicapées ne sont pas nécessairement en sécurité à la maison. En effet, des études montrent qu'elles courent un grand risque de violence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du foyer⁸. Elles sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violences domestiques que leurs pairs non handicapés⁹, et sont souvent victimes de maltraitance sur de longues périodes. L'isolement et le manque d'éducation augmentent la probabilité de maltraitance, souvent perpétrée par des personnes de leur propre communauté. Cela met en évidence un dilemme complexe : la protection des filles handicapées contre la violence extérieure doit également prendre en compte les risques liés à l'isolement et à la violence domestique. Il est donc important de créer des environnements plus sûrs à la fois à la maison et à l'école, tout en renforçant la sensibilisation des filles à leurs droits ainsi que leur capacité à faire valoir ces droits.

D'autres facteurs entrent en jeu dans certaines communautés : les filles handicapées peuvent être considérées comme un fardeau. Ces obstacles contribuent à un cycle d'isolement et de vulnérabilité pour les filles handicapées, qui renforcent la nécessité de créer des environnements éducatifs protecteurs et inclusifs.

Croyances préjudiciables concernant le rôle des filles et leur avenir, responsabilités domestiques, et mariage précoce et forcé

Quel que soit leur handicap, les adolescentes doivent souvent assumer des charges supérieures au sein du foyer, ce qui limite leurs possibilités d'éducation. On attend d'elles qu'elles s'occupent des tâches ménagères, ce qui leur laisse peu de temps pour le travail scolaire ou les loisirs. Au Népal, par exemple, il existe une disparité entre les genres parmi les adolescents âgés de 10 à 14 ans en

⁷ FNUAP. (2018). [Étude pour mettre fin à la violence basée sur le genre et l'application des droits liés à la santé sexuelle et reproductive.](#)

⁸ UNICEF, ONU Femmes, OMS, OIT, FAO, PNUD, FNUAP and partenariat pour défendre les droits des personnes handicapées (UNPRPD). (2023). *Working together to ensure the right of girls with disabilities to live free from violence.*

⁹ Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées. (9 août 2016). [A/71/314](#)

ce qui concerne le temps consacré aux tâches ménagères, 17 % des filles consacrant au moins 21 heures par semaine au travail domestique non rémunéré, contre 7 % des garçons¹⁰. La répartition inégale des tâches au sein des ménages reflète des normes de genre profondément ancrées qui dévalorisent l'éducation des filles souvent retirées de l'école pour s'occuper des tâches ménagères.

Dans de nombreuses zones rurales, l'éducation des filles est considérée comme un mauvais investissement, car on attend d'elles qu'elles se marient tôt, qu'elles quittent le foyer familial et qu'elles se préparent à avoir des enfants.

Au Népal, un garçon de 16 ans appartenant à une minorité religieuse a expliqué que sa famille avait déjà arrangé le mariage de sa sœur une fois l'école secondaire terminée : « C'est la pratique dans ma communauté. Même si je souhaiterais que ma sœur étudie davantage, si mes parents envisagent le mariage pour elle, je dois l'accepter ».

Ces pratiques néfastes violent les droits des filles et les empêchent de poursuivre leurs études.

Facteurs économiques

Les obstacles économiques entravent considérablement les perspectives d'éducation des adolescentes handicapées, car les familles confrontées à la pauvreté donnent souvent la priorité aux soins, à la santé et à l'éducation des fils plutôt qu'à ceux des filles handicapées. Dans les milieux à faibles revenus, ces obstacles alimentent un cycle dans lequel les ressources limitées et les préjugés culturels rendent difficiles l'accès à l'éducation et la poursuite des études pour les filles handicapées.

Pertes d'opportunités économiques en raison du handicap

Les taux de pauvreté et de précarité parmi les personnes handicapées sont plus élevés qu'au sein de la population générale, et les niveaux de revenus sont inférieurs¹¹. 80 % des personnes handicapées vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire¹² où l'accès aux services essentiels et aux opportunités économiques est souvent limité. Cela crée un cercle vicieux, car la pauvreté exacerbe les difficultés rencontrées par les personnes handicapées et limite encore leur accès aux services ainsi que leur participation sociale et économique.

Avoir un enfant handicapé limite souvent le potentiel économique d'une famille. Dans les ménages où l'un des membres de la famille, généralement la mère ou une fille plus âgée, doit rester à la maison pour s'occuper de l'enfant handicapé, le revenu global de la famille en pâtit.

De plus, le fait de garder les filles handicapées à la maison pour aider aux tâches ménagères est souvent considéré, à court terme, comme plus rentable que d'investir dans leur éducation.

¹⁰ UNICEF. (2020). [A New Era for Girls](#).

¹¹ S. Mitra, A. Posarac et B. Vick. (2011). [Disability and Poverty in Developing Countries: a Snapshot from the World Health Survey](#).

¹² UNDESA. [Factsheet on Persons with Disabilities](#).

Une tendance observée lors des entretiens menés dans les trois pays est que les familles dépendent souvent des envois de fonds d'un parent (généralement le père) qui travaille à l'étranger, tandis que la mère reste à la maison pour s'occuper de l'enfant handicapé. Cela limite encore la capacité de la famille à investir dans l'éducation, car les ressources financières sont limitées.

Priorisation financière des fils par rapport aux filles

Dans les familles disposant de ressources financières limitées, les fils et les enfants non handicapés sont souvent privilégiés par rapport aux filles handicapées. Cette logique repose sur des croyances culturelles liées aux futures retombées économiques, qui mêlent des stéréotypes à la fois liés au genre et au handicap. Les fils sont considérés comme les futurs soutiens de famille tandis que les filles, en particulier les filles handicapées, sont considérées comme dépendantes et moins capables de contribuer financièrement au ménage sur le long terme.

Une jeune fille sourde originaire d'une région rurale du Népal a fait part de sa déception : « Je souhaite vraiment poursuivre mes études, mais ma famille n'est pas disposée à me soutenir après ma classe de quatrième que je peux effectuer dans mon école locale. Mes parents veulent que je me prépare au mariage, même si je n'ai que 15 ans. Ils veulent que je travaille et que je gagne de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille.



Une fille de 12 ans du Rwanda avec une prothèse jouant avec un ballon à l'école. © S. Wohlfahrt / HI

Coût des aides techniques

Ces contraintes économiques sont aggravées par le coût des aides techniques et du matériel spécialisé dont certaines filles handicapées ont besoin pour accéder à l'école, y apprendre et réussir. Bien que certains programmes offrent un soutien temporaire en proposant des dispositifs tels que des fauteuils roulants ou des lunettes, ces interventions sont souvent insuffisantes ou de courte durée.

Au Népal, une jeune fille malvoyante a raconté qu'elle avait perdu ses lunettes et qu'elle n'avait pas les moyens de les remplacer. « L'une de mes amies a une loupe que nous

partageons, mais elle n'est pas toujours disponible quand j'en ai besoin, car il n'y en a qu'une pour nous deux. »

Priorités concurrentes : santé ou éducation ?

Pour de nombreuses familles, les besoins en soins de santé de leurs enfants handicapés passent avant les dépenses d'éducation. Lorsque les familles doivent choisir entre payer des traitements médicaux ou envoyer leur fille à l'école, ce sont généralement les soins de santé qui l'emportent. Bien que cette décision soit compréhensible au regard des circonstances, elle limite encore les perspectives d'éducation des filles handicapées.

Au Rwanda, la mère d'une jeune fille handicapée a expliqué que les fréquents problèmes de santé de sa fille constituent des obstacles à sa scolarisation. « Je devrais être à l'école secondaire aujourd'hui, mais je suis toujours en CM1 », confie-t-elle. « J'ai de mauvais résultats scolaires à cause de mes problèmes de santé récurrents et de mes douleurs constantes. » Il s'agit là l'un des nombreux exemples de l'impact direct de l'absentéisme lié à la santé, sur la progression scolaire des filles handicapées.

Cadres éducatifs

Les contextes dans lesquels se déroule l'apprentissage peuvent soit favoriser, soit entraver l'accès à l'éducation et la réussite scolaire. Dans les écoles en milieu ordinaire comme dans les écoles spécialisées, différents obstacles rendent l'environnement d'apprentissage difficile, notamment la formation inadéquate des enseignants, l'accessibilité limitée et le manque d'installations favorables. Ces obstacles contribuent à augmenter le taux de décrochage scolaire chez les élèves handicapés.

Éducation en milieu ordinaire ou éducation spécialisée

Les parents demandent souvent qu'il y ait davantage d'écoles spécialisées dans leurs communautés, estimant que ces établissements sont mieux adaptés et mieux équipés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants handicapés. Cependant, ces écoles engendrent elles aussi des difficultés. Elles peuvent exposer les enfants à un risque tout aussi élevé de violence et de maltraitance, et elles sont souvent situées loin du domicile, perturbant ainsi les liens familiaux.

« Je suis très triste lorsque je rentre chez moi, car ma mère pleure beaucoup à cause de la longue séparation. Il m'est donc difficile de m'adapter lorsque je suis loin de chez moi pendant une longue période, il me faut souvent une semaine pour m'adapter. » — Jeune fille malvoyante scolarisée dans un internat spécialisé au Népal

Cette demande en écoles spécialisées met également en évidence le manque de véritables solutions d'éducation inclusive, qui permettent aux élèves handicapés d'apprendre aux côtés de leurs pairs, qui valorisent la diversité et qui aident chaque apprenant à s'épanouir. Dans certains cas, l'inclusion est comprise comme le simple fait de placer des élèves handicapés dans des écoles

en milieu ordinaire. Cependant, les écoles qui ne sont pas préparées, ne sont pas soutenues ou ne sont pas responsabilisées en matière d'inclusion peuvent finir par renforcer l'exclusion d'un enfant et même provoquer des réactions négatives¹³.

Formation et soutien des enseignants

Un thème récurrent dans les trois pays est l'absence de formation à l'enseignement inclusif du handicap et porteur de transformations en matière de genre¹⁴. Les enseignants des écoles en milieu ordinaire manquent souvent de compétences et de ressources pour soutenir les élèves handicapés et pour adopter des approches adaptées permettant de répondre aux divers besoins d'apprentissage de tous les élèves, dont les adolescentes handicapées. Cela provoque de la frustration et un désengagement au sein des élèves.

Des jeunes filles sourdes au Népal ont indiqué qu'elles avaient de grandes difficultés à comprendre dans certaines matières comme les mathématiques, car leurs enseignants ne leur proposaient pas d'autres méthodes d'explication. « Les professeurs ne montrent que des images, alors nous prenons du retard », ont-elles expliqué.

Une jeune fille malvoyante du Népal a raconté qu'elle devait compter sur ses amis pour lire les indications au tableau, car les professeurs les lisaient rarement à haute voix. Pendant les examens, elle disposait de 20 minutes supplémentaires pour terminer son travail, mais cela était souvent insuffisant, car l'écriture en braille prend plus de temps que les méthodes d'écriture traditionnelles.

Lorsque les enseignants sont formés et soutenus pour enseigner avec des méthodes centrées sur l'élève, encourager la pensée critique, remettre en question les stéréotypes liés au genre et au handicap, promouvoir l'égalité des genres dans leurs classes et faire en sorte que les capacités et les difficultés uniques des apprenants soient pris en compte, tous les élèves en bénéficient et s'épanouissent.

¹³ UNESCO, (2020). [Inclusion et éducation : tous, sans exception.](#)

¹⁴ UNGEI. [Gender Transformative Education Glossary.](#)

Une jeune rwandaise de 12 ans présentant un handicap physique a raconté comment les encouragements de ses professeurs l'ont aidée à garder confiance en elle et à réussir dans ses études : « Même si quelques élèves à l'école se moquent de moi et me brutalisent, je ne me laisse pas affecter. Je reste confiante, et c'est ce qui m'a permis de réussir. »



Sundari est une enfant de 11 ans vivant au Népal. Elle a un handicap intellectuel. Elle lit son cahier au tableau dans sa salle de classe et explique ce qu'est une cellule animale. © P. Gairapipli / HI

Accessibilité physique

Dans les trois pays, l'accessibilité physique reste un obstacle important pour les filles handicapées. De nombreuses écoles sont elles-mêmes inaccessibles, avec des caractéristiques telles que des escaliers raides, des portes étroites ou des sols inégaux qui empêchent les filles handicapées de se déplacer dans les locaux.

Une jeune fille handicapée a expliqué que même si on lui avait fourni un fauteuil roulant, elle ne pouvait pas l'utiliser parce que l'enceinte de l'école était inaccessible.

Ce manque d'accessibilité s'étend aux salles de classe, aux cours de récréation et à d'autres installations, limitant encore la participation des filles handicapées dans les activités scolaires. De nombreuses écoles ne disposent notamment pas de toilettes accessibles, les filles handicapées sont donc souvent victimes d'humiliations et souffrent d'inconfort. L'absence de toilettes séparées, propres à chaque genre, aggrave la situation, car les filles peuvent ne pas se sentir en sécurité ou être mal à l'aise lorsqu'elles utilisent des installations communes. Il est essentiel de disposer de toilettes accessibles et indépendantes pour assurer la dignité des filles et leur permettre d'utiliser l'équipement nécessaire ou de recevoir de l'aide. L'absence de telles installations entraîne des taux plus élevés d'absentéisme et de décrochage scolaire.

De plus, les écoles sont souvent situées loin du domicile, et le trajet jusqu'à l'école est encore plus difficile en raison de la médiocrité des infrastructures. Au Népal, les filles ont indiqué qu'elles marchaient entre 45 minutes et une heure pour se rendre à l'école, et autant pour en revenir, et que

le trajet devenait particulièrement compliqué pendant la saison de la mousson lorsque les routes sont inondées.

Gestion de l'hygiène menstruelle

Dans de nombreuses écoles, l'absence de toilettes accessibles et séparées par genre constitue un obstacle majeur pour les filles handicapées, en particulier pendant leurs menstruations. Pour ces filles, cela exacerbe la stigmatisation qui existe autour de la menstruation, et elles se retrouvent souvent seules face à une expérience déjà difficile, sans bénéficier du soutien nécessaire du personnel de l'école, qui est rarement préparé à cette situation. En outre, dans de nombreuses écoles, l'absence d'articles d'hygiène menstruelle gratuits fait peser une charge financière supplémentaire sur les familles aux ressources limitées. Les écoles qui mettent à disposition des toilettes indépendantes et accessibles ainsi que des articles d'hygiène menstruelle gratuits sont plus susceptibles de retenir leurs étudiantes, à qui elles assurent un certain niveau de dignité, de confort et d'intimité.

Une jeune fille rwandaise de 15 ans présentant un handicap mental a exprimé son soulagement face aux améliorations apportées dans son école : « Les menstruations ne sont plus une honte ni un problème pour moi aujourd'hui. Je me sens en sécurité à l'école même pendant mes règles, car j'ai un endroit sûr à l'école pour gérer facilement mes règles. »

La gestion de l'hygiène menstruelle est entravée par la stigmatisation généralisée et les croyances préjudiciables concernant les filles handicapées. On considère souvent qu'elles sont asexuées ou qu'elles ne sont pas concernées par les problèmes de santé menstruelle ou sexuelle. En conséquence, les filles handicapées bénéficient d'un accès limité à l'éducation et aux ressources sur la gestion de l'hygiène menstruelle et, plus largement, sur la santé sexuelle et reproductive. Il est essentiel de lutter contre cette stigmatisation pour garantir que les filles handicapées reçoivent l'éducation à la santé et le soutien nécessaires pour mener une vie saine et prendre des décisions éclairées.

Sécurité et protection

Les filles handicapées sont particulièrement vulnérables face aux formes générales de maltraitance, telles que le harcèlement et la violence physique que subissent beaucoup d'enfants handicapés, mais aussi face à la violence liée au genre (VLG) qui les vise spécifiquement. En l'absence de mesures de protection solides, ces facteurs combinés poussent de nombreuses filles handicapées à quitter l'école pour se protéger.

Harcèlement et violences physiques à l'encontre d'enfants handicapés

Au Rwanda, une jeune fille de 17 ans présentant un handicap intellectuel a raconté que ses professeurs la battaient lorsqu'elle ne répondait pas correctement à leurs questions. Ces mauvais traitements l'ont poussée à abandonner l'école.

Sa mère a expliqué : « Lorsque ses professeurs lui posaient des questions et qu'elle ne pouvait pas répondre, ils pensaient qu'elle le faisait intentionnellement, alors ils la battaient. Je suis allée expliquer sa situation à l'école, mais ils ne m'ont pas comprise. Ils m'ont demandé de la garder à la maison parce qu'il était inutile qu'elle aille à l'école et qu'elle leur créait des problèmes. »

Des situations de harcèlement et de maltraitance ont été signalées dans tous les types d'établissements scolaires, mais les écoles disposant de politiques d'inclusion explicites et assurant une formation spécialisée pour les enseignants étaient plus susceptibles d'offrir un environnement favorable et d'être aptes à traiter ces problèmes, y compris pour les élèves handicapés.

« Pendant la récréation, j'ai été suivie dans les toilettes par un garçon, mais l'assistante de vie scolaire qui avait suivi la scène m'a aidée et le garçon a été convoqué devant le conseil de discipline en présence de ses parents. » — Jeune fille autiste, 16 ans, zone urbaine, Sénégal

Violence basée sur le genre (VBG)

Le genre, l'âge, le handicap et d'autres facteurs de discrimination interagissent et exacerbent le risque de violence auquel sont confrontées les filles handicapées. Une étude menée en Ouganda a révélé que 16 % des filles handicapées avaient subi des violences sexuelles perpétrées par leurs enseignants, contre 4,9 % des filles en général (Parkes et al. 2023). En 2021, le Conseil des droits de l'homme a reconnu que les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles sont confrontées les femmes et les filles handicapées entraînaient de la violence¹⁵. « Les femmes et les filles handicapées subissent des violences liées au genre de manière disproportionnée et sous des formes uniques en raison de la discrimination et de la stigmatisation basées à la fois sur le genre et sur le handicap. »¹⁶

« Nous constatons que certaines filles handicapées se retrouvent dans des situations très difficiles, que ce soit à l'école, à la maison ou dans la communauté. Elles sont victimes d'abus sexuels parce qu'elles sont handicapées » — Jeune fille de 18 ans, originaire d'une zone rurale du Sénégal, non handicapée.

Les filles handicapées sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle, tant à l'école qu'en dehors. Dans certaines communautés, les filles vivant avec un handicap intellectuel ou atteintes d'albinisme sont prises pour cibles en raison d'un mythe selon lequel les rapports sexuels avec ces filles apporteraient de la richesse ou du pouvoir, ou même permettraient de guérir de certaines maladies comme le sida. Étant donné que les personnes handicapées sont souvent perçues comme asexuées, les filles et les jeunes femmes handicapées sont présumées vierges, et elles sont faciles à

¹⁵ Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 13 juillet 2021, [A/HRC/RES/47/15](#). « Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles handicapées ».

¹⁶ Situation des femmes et des filles handicapées et état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant ([A/72/227](#)), Secrétaire général, juillet 2017.

cibler en raison de leur handicap, ce qui peut réduire la probabilité que les violences soient signalées ou poursuivies¹⁷.

La peur de la violence liée au genre ne nuit pas seulement à la sécurité de ces filles, elle a des implications plus larges. En effet, craignant pour leur sécurité, les parents peuvent hésiter à envoyer leurs filles handicapées à l'école.

**Au Népal, la mère d'une fille présentant un handicap physique a fait part de son inquiétude :
« Je n'ai pas passé une seule nuit hors de chez moi, car je m'inquiète pour la protection de ma fille. On entend souvent parler de filles victimes d'abus sexuels, et j'ai peur qu'un tel incident se produise en mon absence. »**

Dans certains cas, le problème est aggravé par la dynamique familiale. Lorsqu'un parent ou un membre de la famille fait preuve d'intolérance à l'égard d'une fille handicapée, ne l'accepte pas ou ne lui apporte pas le soutien nécessaire, cela peut créer un climat de tension et de peur, laissant les autres personnes qui s'occupent des enfants, souvent les mères, dans l'appréhension constante d'un conflit ou d'une violence au sein du foyer.

¹⁷ Devandas Aguilar, C. (2017). *Santé et droits des filles et des jeunes femmes handicapées en matière de sexualité et de procréation (A/72/133)*. Rapporteuse spécial des Nations unies sur les droits des personnes handicapées. Présenté à la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.



Au Sénégal, une fille de 14 ans avec un handicap physique dans une salle de classe avec d'autres élèves. © J-J. Bernard / HI

Ne laisser aucune fille de côté : transformer l'éducation des adolescentes handicapées

Accéder à l'éducation, poursuivre sa scolarité et s'épanouir au sein d'un système éducatif qui intègre tous les apprenants ne devrait pas être un luxe. Il s'agit au contraire d'un droit fondamental pour tous, y compris pour les adolescentes handicapées. Ce n'est qu'en adoptant une approche holistique, intersectionnelle et porteuse de transformations en matière d'égalité entre les genres que nous pourrions faire en sorte que les adolescentes handicapées puissent apprendre, grandir et développer leur plein potentiel. Vous trouverez ci-dessous des recommandations ciblées visant à guider les gouvernements, les donateurs internationaux, les administrations scolaires et les organisations de la société civile dans leurs efforts visant à faire en sorte que les adolescentes handicapées puissent apprendre, grandir et atteindre leur plein potentiel sur la base de l'égalité avec les autres.

1. Remettre en question les croyances préjudiciables qui excluent les filles handicapées de l'éducation

Aux gouvernements :

- Mener des campagnes publiques et soutenir les efforts de la société civile pour combattre les mythes sur le handicap et transformer les normes et les pratiques de genre qui sont

préjudiciables, en mettant l'accent sur l'aspect des droits humains et la valeur durable de l'éducation de toutes les filles pour l'ensemble de la communauté.

- Veiller à ce que la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que les programmes d'enseignement nationaux, tiennent compte de la diversité et de l'inclusion.
- Accroître la diversité dans le corps enseignant en encourageant le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignantes handicapées.
- Améliorer le contenu et le matériel pédagogiques pour lutter contre les stéréotypes et la discrimination fondés sur le genre et le handicap.

Aux donateurs internationaux :

- Soutenir les campagnes de sensibilisation, en particulier celles menées par les militantes des droits des femmes et les organisations de personnes handicapées (OPH) dirigées par des femmes, qui plaident pour la protection et l'éducation des filles handicapées.
- Encourager et soutenir les efforts des gouvernements pour améliorer les programmes d'enseignement et la formation des enseignants afin de mieux aborder la diversité et l'inclusion.

Aux organisations de la société civile :

- Mener des campagnes ciblant les communautés et les familles, en partenariat avec les chefs religieux et les référents culturels, afin de promouvoir des valeurs inclusives au sein des communautés dans lesquelles subsistent des croyances enracinées sur le handicap et des normes de genre préjudiciables.
- Sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation et de la santé sexuelle et reproductive, et aux risques de mariages précoces et forcés.

Aux administrations scolaires :

- Former les enseignants et le personnel aux difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les filles handicapées ainsi qu'à l'importance des pratiques scolaires inclusives et transformatrices en matière de genre.
- Soutenir les filles handicapées afin qu'elles puissent servir de modèles dans leur classe et dans leur communauté.

2. Rendre les établissements d'enseignement plus accessibles et plus inclusifs

Aux gouvernements :

- Allouer le budget adéquat à la mise en œuvre effective de politiques éducatives qui soutiennent les filles, les enfants et les jeunes handicapés.
- Offrir une formation initiale et continue ainsi qu'un soutien aux enseignants afin qu'ils soient correctement préparés pour répondre aux besoins de tous les apprenants, y compris des apprenants handicapés.

Aux gouvernements et aux administrations scolaires :

- Veiller à ce que toutes les infrastructures scolaires, dont les salles de classe, les cours de récréation, les toilettes et les installations de gestion de l'hygiène menstruelle soient accessibles aux élèves présentant des handicaps physiques, sensoriels, intellectuels ou de communication.
- Veiller à ce que des technologies d'assistance soient disponibles et des aménagements raisonnables soient réalisés (ex. : matériel pédagogique accessible, supports en braille, accessibilité physique) et utilisés de manière efficace.
- Adapter les programmes et les méthodes d'enseignement, y compris grâce à l'apprentissage à domicile et aux solutions numériques, pour les étudiants ayant des problèmes de santé chroniques, et promouvoir la représentation positive des filles handicapées dans les supports d'enseignement et d'apprentissage.
- Répondre aux besoins en matière d'hygiène menstruelle en équipant les écoles de toilettes indépendantes accessibles et d'articles d'hygiène menstruelle gratuits, et en formant le personnel à aider les filles handicapées à répondre à leurs besoins en matière d'hygiène intime.
- Garantir l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) adaptés aux jeunes et inclusifs du handicap en mettant les écoles en lien avec des prestataires de santé locaux capables d'assurer une éducation et une protection accessibles, confidentielles et sensibles au genre dans le domaine de la SSR.

Aux donateurs internationaux :

- Augmenter les financements dédiés à l'éducation inclusive, en adoptant une double approche qui renforce les systèmes d'éducation inclusive en général tout en ciblant spécifiquement les enfants et les jeunes qui sont davantage exposés au risque d'être laissés de côté, notamment les adolescentes handicapées.
- Placer l'accessibilité au cœur du soutien en vue d'améliorer les infrastructures et les environnements scolaires.

Aux organisations de la société civile :

- Suivre la mise en œuvre des politiques éducatives, en impliquant les parents, les élèves, les enseignants et le personnel scolaire sur le terrain.
- Plaider en faveur des changements nécessaires en termes d'accessibilité et d'inclusion dans les environnements éducatifs.

3. Assurer la protection et la sécurité des adolescentes handicapées

Aux gouvernements :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection globales qui abordent explicitement les risques spécifiques auxquels sont confrontées les adolescentes

handicapées, tels que la négligence, le harcèlement, les mariages précoces et forcés, ainsi que la violence liée au genre.

- Mettre en place des mécanismes de collaboration efficaces entre le secteur éducatif et d'autres secteurs interconnectés (protection sociale, santé et réadaptation, transports et infrastructures).
- Adopt the whole-school approach to prevent and address school-related gender-based violence, with specific measures for girls with disabilities.¹⁸

Aux administrations scolaires :

- Établir et mettre en œuvre des politiques de protection en milieu scolaire intégrant des mécanismes de signalement accessibles et inclusifs pour tous les élèves, y compris ceux handicapés.
- Assurer la formation et la sensibilisation du personnel et des élèves afin de réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence dans l'environnement scolaire.

Aux donateurs internationaux :

- Soutenir les programmes qui adoptent une approche globale privilégiant la sécurité, les droits et l'autonomisation des adolescentes handicapées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements éducatifs.

Aux organisations de la société civile :

- Sensibiliser l'école et la communauté aux risques spécifiques de protection auxquels les adolescentes handicapées sont confrontées, et les encourager à reconnaître et défendre leurs droits.

4. Soutenir les familles des enfants et des jeunes handicapés, en particulier les mères célibataires

Aux gouvernements :

- Proposer des solutions permettant de réduire le coût de l'éducation pour les ménages les plus vulnérables (bourses scolaires, transferts d'argent, cantines, transports).
- Mettre en œuvre des politiques qui garantissent l'égalité entre les genres en matière d'emploi, protègent les mères célibataires contre la discrimination sur le lieu de travail, et augmentent la disponibilité et l'accessibilité financière des services de garde d'enfants.

Aux gouvernements, bailleurs de fonds internationaux et organisations de la société civile :

- Élaborer et/ou soutenir des programmes de moyens de subsistance adaptés aux parents d'enfants handicapés, en mettant l'accent sur des sources de revenus durables et sur la promotion de l'égalité des genres dans les rôles au sein des ménages.

¹⁸ UNGEI. (2019). [A Whole School Approach to Prevent School Related Gender-Based Violence](#).

- Faciliter l'accès au soutien psychosocial, au soutien par les pairs et au conseil afin de renforcer les capacités des aidants et de réduire la charge émotionnelle liée aux soins.

A toutes les parties prenantes et pour toutes les recommandations ci-dessus:

- Collaborer de manière significative avec les adolescentes handicapées, en amplifiant leur voix, en soutenant leur plaidoyer et en garantissant leur participation à toutes les étapes des politiques et des programmes qui ont un impact sur leur vie.
- Recueillir, analyser et utiliser des données désagrégées (au minimum par handicap, par genre et par âge) pour répondre de façon pertinente au problème de l'exclusion scolaire des adolescentes handicapées.
- Adopter une approche intersectionnelle dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes, en accordant une attention particulière à la situation spécifique des adolescentes handicapées.

Agissons maintenant pour briser les barrières et faire en sorte qu'aucune fille, quelles que soient ses capacités, ne soit laissée de côté.

Publié par Handicap International – Humanity & Inclusion

Website: <http://www.hi.org>



La réalisation de cette étude a été soutenue financièrement par le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg. Les avis et opinions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux du Gouvernement luxembourgeois.

Première publication en janvier 2025, © Handicap International.

Handicap International est enregistrée en France sous les références suivantes : N° SIRET: 519 655 997 00038 - Code APE : 9499Z. Cette publication est protégée par des droits d'auteur. Elle peut être reproduite par quelque procédé que ce soit, sans frais ni autorisation préalable, à des fins d'enseignement et à l'exclusion d'un usage commercial. Pour toute autre reproduction, une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de l'éditeur, et des droits pourront être exigés.

Credit couverture: © A. Thapa / HI.